

## CHAPITRE PREMIER

### EVOLUTION DU SYSTEME SCOLAIRE SUEDOIS

#### DU XIII<sup>e</sup> SIECLE A 1940

Dans son Histoire de l'enseignement suédois, Gunnar Richardson souligne que toute étude ayant pour objet l'histoire de l'enseignement dans une société donnée doit considérer celui-ci comme un phénomène social, comme une partie intégrante de la réalité économique, sociale et politique, et, par conséquent, envisager l'histoire mentionnée dans le contexte de l'évolution de cette société. Cela est d'autant plus important que, à une époque donnée,

"l'organisation des divers systèmes scolaires nationaux [...] reflète tant l'état des structures sociales et économiques nationales que celui des conceptions culturelles et pédagogiques plus ou moins traditionnellement admises, voire la conception concrète de la démocratie en honneur dans chacun des pays"<sup>1</sup>.

C'est pourquoi, dans le présent chapitre, nous envisagerons non seulement les changements successifs qui se sont produits dans le domaine de l'enseignement, mais aussi les principaux événements économiques et politiques qui, à travers les siècles, ont déterminé l'évolution de la société suédoise et, par conséquent, celle de son système scolaire<sup>2</sup>.

#### A. DEVELOPPEMENT DU SYSTEME SCOLAIRE

##### DU XIII<sup>e</sup> SIECLE A 1842

L'occupation humaine de la Suède remonte à plusieurs millénaires avant J.C. Cependant, à l'époque, le pays n'avait ni son étend-

1. Raymond POIGNANT, (ed.), L'enseignement dans les pays du Marché commun, p. 33.
2. Cf. infra, tableau synoptique de l'évolution de la société et du système d'éducation suédois du début du XIII<sup>e</sup> siècle au début du XX<sup>e</sup>, pp. 202-203.

due ni ses limites géographiques actuelles. Son unification ne date que du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle de notre ère<sup>1</sup>.

Il est extrêmement intéressant de constater que cette période de l'histoire de la Suède — et de la fondation de sa capitale (1249-1250) — correspondit à celle de l'organisation de l'Eglise de ce pays comme une province de l'Eglise universelle (1248) et à celle de la construction de certaines écoles. C'est pourquoi, pour étudier l'évolution du système d'éducation, nous avons pris le XIII<sup>e</sup> siècle comme point de départ.

Dans cette première section, nous examinerons les objectifs de l'enseignement jusqu'en 1571 et la constitution du système scolaire de 1571 à 1842. Cette subdivision plus ou moins arbitraire répond à un souci de clarté de l'exposé.

## 1. Objectifs de l'enseignement jusqu'en 1571

### a. Formation de prêtres et instruction religieuse

Dès son apparition et jusqu'au début du XVI<sup>e</sup> siècle, l'enseignement relevait exclusivement de l'Eglise et avait pour objectif principal la formation de prêtres. Toutes les premières écoles que l'Eglise construisit dépendirent de diocèses ("écoles cathédrales") ou de monastères ("écoles monastiques"), et la matière essentielle était l'instruction religieuse. Et pourtant, les commerçants des villes — pour ne citer qu'eux — avaient besoin d'une formation professionnelle et, en particulier, d'étudier les langues, le calcul et le droit. Et si, au XIV<sup>e</sup> siècle, des "écoles municipales" furent construites dans plusieurs villes, elles ne répondirent que partiellement à ces besoins<sup>2</sup>.

Si la Suède en tant qu'Etat unifié existe depuis le XIII<sup>e</sup> siècle, elle n'a cependant pas toujours conservé son indépendance. En effet, par le Traité de Kalmar de 1397, elle s'unit au Danemark et à la Norvège, et les trois nations formèrent une "Confédération scandinave", sous domination danoise. En 1435, elle recouvra son indépen-

---

1. Cf. Ingvar ANDERSSON, Histoire de la Suède (t.d.a.), pp. 11-12, 57-58.

2. Cf. Viktor FREDRIKSSON (ed.), Histoire de l'enseignement primaire suédois (t.d.a.), t. 1, p. 55.

dance, grâce à la révolte menée, depuis 1434, par le patriote Engelbrekt, paysan et mineur de Dalécarlie. Celui-ci convoqua le premier Riksdag (Parlement), composé de représentants de la noblesse, du clergé, de la bourgeoisie et de la paysannerie. Cependant, en 1438, la Suède retomba sous le joug danois et rentra dans la Confédération mentionnée.

#### b. Formation de prêtres et de fonctionnaires

Ce n'est qu'à l'avènement de Gustave Ier Vasa (1523-1560)<sup>1</sup>, une des plus grandes figures de l'histoire de Suède, que celle-ci se sépara définitivement de la Confédération scandinave. Après avoir rompu le Traité de Kalmar et été élu roi par le Riksdag, Gustave Vasa effectua de nombreuses réformes, administratives notamment. En matière religieuse, dès le début de son règne, il encouragea et protégea l'expansion de la Réforme. Mais il ne s'arrêta pas là. Il imposa le luthéranisme, confisqua, lors de la session du Riksdag en 1527, les biens fonciers de l'Eglise catholique<sup>2</sup> et sépara cette dernière de Rome ; elle devint alors une Eglise luthérienne et nationale, étroitement liée à l'Etat.

Par conséquent, l'enseignement qui, jusqu'alors, n'était assumé que par l'Eglise, fut placé sous le contrôle de l'Etat luthérien, et ne fut donc pas laïcisé. Les écoles cathédrales précédentes furent transformées en écoles "humanisto-protestantes". Celles-ci devaient aussi bien former des prêtres que dispenser l'enseignement profane. Cependant, d'après le roi Gustave Vasa, les écoles devaient avoir pour but exclusif la formation de fonctionnaires de l'Eglise et de l'Etat. Il n'envisageait pas du tout l'instruction populaire — préconisée pourtant par la Réforme — et pas même celle de futurs artisans<sup>3</sup>.

---

1. Dans la présente étude, la première des deux dates indiquées après des noms de rois est celle, non pas de la naissance de ces derniers, mais de leur couronnement.

2. Ceux-ci représentaient 21 % des richesses foncières. Quant au roi, il en possédait 5 % (Cf. Jacques ARNAULT, Le socialisme suédois, p. 16).

3. Cf. V. FREDRIKSSON, t. 1, p. 90 ; F. BERG, "Quels étaient les objectifs de l'ancien enseignement secondaire?" (t.d.a.) (Cf. Bibliographie, p. 217).

## 2. Constitution du système scolaire de 1571 à 1842

### a. Première organisation de l'enseignement

Une partie de l'organisation de la nouvelle Eglise luthérienne suédoise fut établie en 1571, sous le roi Jean III Vasa (1568-1592). L'enseignement fut aussi organisé pour la première fois au cours de la même année. L'école se composait uniquement de trois ou quatre classes. Mais il semble, en revanche, que chaque classe devait être suivie pendant deux ans. En ce qui concerne les matières enseignées, elles comprenaient : l'instruction religieuse, les chants d'église, le latin et la rhétorique. On n'étudiait pas encore les sciences.

Au début du XVIIe siècle, le roi Gustave II Adolphe (1611-1632) réorganisa profondément l'Etat et l'armée et favorisa le développement des sciences et de l'enseignement. Dès la première année de son règne, un nouveau règlement scolaire fut établi. Selon ce dernier, le grec devait être ajouté aux programmes. Une autre innovation consista à augmenter le nombre des années de scolarité. Ainsi, dans certaines villes furent construites ce que l'on appelait "écoles provinciales" comprenant quatre classes d'une durée de deux ans chacune. Dans les villes diocésaines, on construisit des "écoles cathédrales" composées chacune de six classes de deux ans. De même, le nombre d'instituteurs fut augmenté, passant d'un ou deux par école à un par classe.

### b. Création de l'école secondaire

Comme on a pu le constater, la division du système scolaire en "enseignement primaire" et "enseignement secondaire" n'existait pas encore. L'école secondaire proprement dite n'a été créée qu'au début du XVIIe siècle, et sa première et véritable organisation ne date que de 1649. Selon l'ordonnance de cette année-là, le système d'enseignement devait se composer d'une école dénommée "trivialskola" (terme intraduisible) et d'un lycée (gymnasium), l'un et l'autre comprenant quatre classes, et de l'université, fondée à Uppsala en 1477.

En fait, la "trivialskola" et le lycée ne formaient qu'une seule institution, l'école secondaire, où le cycle d'études

durait huit ans. En outre, la scolarité biennale dans chaque classe était supprimée. En première année, appelée "apologistklass", on apprenait surtout à lire, à écrire et à compter. Les matières enseignées dans les sept autres classes étaient réparties entre sept professeurs comme suit : deux professeurs pour la théologie, un pour la logique et la physique, un pour la rhétorique et l'éloquence en latin, un pour l'histoire et la poésie, un pour le grec et un pour les mathématiques.

Sur le plan du développement économique, social, politique et culturel, il faut surtout mentionner le roi Charles XI (1660-1697). Celui-ci encouragea le commerce et l'industrie, renforça le pouvoir royal, en réduisant le pouvoir politique et l'étendue de la propriété foncière de la noblesse<sup>1</sup>, et réorganisa l'Eglise et l'Université. Il faut signaler aussi que, depuis le règne de ce roi et conformément à la Réforme, le pasteur, assisté du sacristain, devait faire des tournées dans sa paroisse pour donner des leçons à domicile. Selon la loi ecclésiastique de 1686, le premier devait enseigner le catéchisme, tandis que le second devait apprendre à lire aux enfants<sup>2</sup>. Et selon une nouvelle loi sur l'organisation de l'enseignement promulguée en 1693, l'étude non seulement de la théologie mais aussi des langues bibliques (grec et hébreu) devait être obligatoire. Une autre innovation fut l'introduction du "studentexamen" (baccalauréat), institué pour contrecarrer le droit que s'arrogeaient les membres de la noblesse d'envoyer leurs enfants à l'université sans que ceux-ci eussent acquis des connaissances de base suffisantes. Ainsi donc, cet examen, dont on a récemment exigé la suppression pour des raisons d'ordre démocratique (cf. p. 110), était créé précisément pour démocratiser l'enseignement.

En plus de Charles XI, il faut mentionner Gustave III (1771-1792), roi-philosophe et despote éclairé, qui, souhaitant le bonheur des Suédois, prit l'initiative d'un grand nombre de mesures libérales

- 
1. A la fin de la Guerre de trente ans (1648), la noblesse possédait 72 % des terres du royaume. Après la réduction de l'étendue de ces dernières par Charles XI, la richesse foncière se répartissait comme suit : 35,6 % des terres pour la couronne, 32,9 % pour la noblesse, 31,5 % pour la paysannerie "libre" (Cf. J. ARNAULT, p. 17).
  2. Cf. notamment V. FREDRIKSSON, t. 1, pp. 16-17.

et humanitaires. Ainsi, pour n'en citer que quelques-unes, il punit les abus de la noblesse, enleva à celle-ci tout pouvoir politique et abolit la torture et la vénalité des charges. En outre, il ratifia la "loi sur la liberté de la presse" — qui avait été promulguée en 1766 —, favorisa l'épanouissement intellectuel et artistique du pays<sup>1</sup> et fonda, en 1786, l'Académie suédoise.

Signalons aussi que, sous le règne de Gustave III, plus précisément en 1779, des membres du clergé proposèrent au Riksdag d'instituer une école obligatoire.

Plus tard, après la réforme de la Constitution en 1809, certains politiciens libéraux exigèrent qu'une révision générale du système scolaire fût effectuée sur le plan national. Ils souhaitaient la création d'une école unifiée, subventionnée par l'Etat et accessible aux enfants issus de toutes les couches sociales. Ces propositions de réforme furent, tout d'abord, accueillies favorablement. Après que le Riksdag eût déclaré nécessaire de réviser tout le système d'enseignement, le gouvernement nomma, en 1812, une commission de recherche.

En 1825 fut constituée une "commission d'éducation" qui devait poursuivre et achever les travaux de celle de 1812. Elle présenta son rapport en 1828. Elle y proposait de diviser le lycée en deux sections, l'une classique et l'autre moderne, et d'ajouter aux programmes scolaires l'anglais et la gymnastique. Ces propositions ne furent pas adoptées avant l'année 1849.

Au cours de la longue période (1812-1828) de seize ans de recherche, l'opposition à l'institution d'une école primaire obligatoire à la charge de l'Etat s'était renforcée. La majorité des membres des deux commissions soutenaient que seule incombait à ce dernier la responsabilité de l'enseignement public dispensé à l'école secondaire et à l'université. D'après eux, c'était à l'Eglise et aux familles d'apprendre aux enfants de la classe ouvrière le catéchisme et la lecture. Et si l'on voulait apprendre davantage, cela devait être du ressort des paroisses.

Du fait du désaccord entre les membres des deux commissions

---

1. Cf. notamment I. ANDERSSON, pp. 301-304, 307-308 ; Tyra FERLET, Miracle de la Suède, Un pays pauvre devient riche, p. 114.

sur la question scolaire, le gouvernement déclara, en 1829, que l'étude de cette dernière devait être suspendue, "jusqu'à ce que l'opinion publique se soit exprimée sur ce sujet capital"<sup>1</sup>. Cependant, cette déclaration ne fit pas renoncer les partisans de la réforme du système scolaire. Bien au contraire. Ils insistèrent de plus en plus sur la nécessité de créer une école primaire obligatoire. Mais, comme on le verra respectivement dans la section suivante et au chapitre III, l'école primaire fut rendue obligatoire seulement 30 ans après l'année 1812 et unifiée 150 ans après la même année.

Pourquoi la majorité des membres des deux commissions s'opposaient-ils à la réforme du système d'enseignement et à l'institution d'une école obligatoire prise en charge par l'Etat ? Parmi les raisons de cette opposition, il faut citer le peu d'intérêt qu'ils portaient à l'instruction des enfants issus des couches populaires et le fait qu'une école obligatoire requérait des responsables locaux ; or, des organes communaux capables de remplir cette exigence faisaient défaut. Ce n'est qu'en 1840-1841, sous le roi Charles XIV (1818-1844) (maréchal Jean-Baptiste Bernadotte), que fut instituée l'autonomie des collectivités locales et que parut une proposition gouvernementale relative à l'organisation de l'enseignement primaire.

## B. EVOLUTION DU SYSTEME SCOLAIRE DE 1842 A 1940

### 1. Contexte de l'évolution du système scolaire

#### a. Contexte économique

Au cours du XIXe siècle, l'évolution économique de la Suède fut favorisée non seulement par la stabilité politique sur le plan intérieur et la politique de neutralité sur le plan extérieur (cf. infra), mais également par les progrès de l'industrialisation. Celle-ci commença véritablement au cours de la seconde moitié du siècle, s'accéléra surtout à partir de 1870 et atteignit son plein développement vers 1900.

---

1. Cité par V. FREDRIKSSON, t. 6, p. 2.

Cet essor est dû principalement au développement de l'industrie du bois et à l'utilisation de l'énergie hydraulique sous forme d'électricité, la Suède étant dépourvue de charbon. Du fait de l'absence de la source d'énergie employée initialement par d'autres pays d'Europe, la Suède a donc opéré sa révolution industrielle tardivement par rapport à la plupart de ces derniers.

Le passage d'une société agricole à une société industrielle entraîna l'accroissement de la classe ouvrière et la modification des rapports sociaux. Dès les débuts de la révolution industrielle, les rapports entre ouvriers et employeurs furent marqués par des tensions continues qui ne restaient pas toujours à l'état de latence, mais se manifestaient par des conflits presque chaque année. Pour affronter le patronat, la classe ouvrière s'organisa puissamment, en 1898, en une Confédération ouvrière (LO). De même, pour riposter à cette dernière, les employeurs formèrent, en 1902, une Confédération patronale (SAF). Cependant, à la suite d'un accord conclu entre la LO et la SAF, la situation évolua vers la détente et la collaboration entre salariés et patronat. Cet accord — qui procédait, notamment, du refus de la lutte des classes (cf. p. 32) — eut pour corollaire l'instauration, au début des années 30, de la "paix sociale".

## b. Contexte politique

A partir du XIXe siècle, les rois de Suède décidèrent de ne plus engager de guerres de conquête et de s'occuper surtout des affaires intérieures, en particulier des réformes politiques et sociales. Certaines de ces dernières concernaient le statut de la femme. Ainsi, sous le roi Oscar Ier (1844-1859), fut instituée, en 1845, l'égalité entre hommes et femmes en matière de succession. De même, sous Charles XV (1859-1872), plusieurs réformes libérales virent le jour. Parmi celles-ci, citons : la fixation à 25 ans de la majorité légale des femmes célibataires<sup>1</sup>, l'institution de la liberté religieuse et l'organisation plus solide de l'autonomie des collectivités locales. Mais la réforme la plus importante concernait la représentation parlementaire.

---

1. Sous Oscar II (1872-1907), la femme mariée acquit le droit de disposer librement des rémunérations de son travail.

C'est en 1865 que les quatre états qui, depuis 1435, formaient le Riksdag furent abolis et remplacés par un Riksdag élu au suffrage censitaire. Le nouveau Parlement fut composé de deux Chambres : la Première Chambre, élue au suffrage indirect, et la Seconde Chambre, élue au suffrage direct.

La démocratie parlementaire ne vit réellement le jour qu'au début du XXe siècle. En 1911, le roi Gustave V (1907-1950) choisit, pour la première fois, le chef du gouvernement au sein du parti majoritaire au Riksdag. En 1921, le suffrage universel fut instauré et la majorité électorale fixée à 23 ans. Plus tard, cette dernière fut abaissée à 20 ans, et en 1976 à 18 ans.

Parmi les autres événements marquants de la vie politique au XIXe siècle, il faut mentionner l'apparition des idées socialistes (1881) et du parti social-démocrate (1889) (cf. pp. 30-31), la stabilité politique et la politique de neutralité. Grâce à cette dernière, la Suède n'a jamais connu de guerre depuis 1815 !

## 2. Institution de l'école primaire obligatoire

Au terme des longs débats qui, au cours de la première moitié du XIXe siècle, avaient porté sur le problème de l'instruction publique, parut, en 1841, une ordonnance relative à l'école primaire. En 1842 fut promulguée une loi instituant cette dernière dans chaque commune et prescrivant l'obligation de la fréquenter pendant une durée de six ans.

Le texte de cette loi commençait ainsi : "Dans chaque paroisse urbaine et dans chaque paroisse rurale doit se trouver, au minimum, une école [...], avec un instituteur d'une compétence dûment reconnue"<sup>1</sup>.

### a. Raisons de l'institution de l'école primaire obligatoire

Dans un article intitulé "Du catéchisme à l'éducation sociale" et consacré à "L'enseignement primaire en Suède de 1842 à 1906"<sup>2</sup>, Ewa

---

1. Cité par V. FREDRIKSSON, t. 2, p. 314.

2. Article publié dans Häftan för Kritiska Studier (Cahiers d'Etudes Critiques), 5-6, 1973, pp. 6-32.

Rappe pose les questions suivantes : Pourquoi l'enseignement primaire a-t-il été rendu obligatoire en 1842 ? Et pourquoi précisément à cette époque-là ?

Pour essayer de répondre elle-même à ces questions, Rappe se livre à une longue analyse, résumée ici comme suit : L'enseignement primaire a été rendu obligatoire pour répondre au besoin de main-d'oeuvre instruite et pour servir de moyen de contrôle social.

Le passage suivant, extrait d'un Fascicule de travail en pédagogie destiné aux étudiants de cette discipline à l'Université de Stockholm, avance une thèse analogue :

"La rapide évolution sociale ainsi que l'accroissement de l'industrialisation et des échanges commerciaux imposèrent des exigences nouvelles à l'enseignement. L'organisation de la société fut aussi plus complexe. Une très grande partie de la population fut confrontée à des conditions de travail nouvelles, qui exigeaient plus de connaissances et plus de compétence. En outre, la nouvelle bourgeoisie porta un certain intérêt à l'enseignement non seulement pour elle-même, mais aussi pour d'autres, c'est-à-dire les ouvriers. Avec l'accroissement de l'urbanisation et de l'industrialisation naquit aussi, principalement dans les villes, une classe ouvrière que l'enseignement de l'Eglise ne pouvait plus atteindre de la même manière qu'il atteignait les paysans auparavant. C'était, en plus, une classe qui avait toutes les raisons d'être mécontente de sa basse condition sociale et de son bas niveau de vie. C'est pourquoi une nouvelle école fut instituée dans le but d'accomplir la mission inavouée de faire accepter aux travailleurs le nouvel ordre social et leur propre situation"<sup>1</sup>.

Mais les raisons exposées ci-dessus ne sont pas les seules à avoir déterminé l'institution de l'école primaire obligatoire. Celle-ci était destinée aussi à la population rurale. Malgré cela, elle fut accueillie sans enthousiasme notable aussi bien par les paysans que par l'Eglise et la noblesse. Ceci est souligné par Sixten Marklund dans son ouvrage Notre école :

"Parmi la population paysanne, à laquelle elle était surtout destinée, on était bien loin d'être convaincu de sa nécessité. Elle fut accueillie avec méfiance même par l'Eglise et les établissements d'enseignement secondaire. La noblesse et les propriétaires fonciers considéraient l'école primaire plutôt comme une institution d'assistance publique ayant une tâche tout à fait différente de celle de l'école secondaire" (pp. 30-31).

#### b. Organisation de l'école primaire obligatoire

Le texte de l'ordonnance de 1842 ne poussait pas ses exigen-

---

1. SU, Fascicule... op. cit. (t.d.a.), cours A 1 : 3, p. 120.

ces au delà d'un instituteur par école. Cela provenait de l'inexistence de la notion de classe à l'école primaire et de la pénurie d'enseignants. C'est pourquoi l'ordonnance ajoutait que l'engagement de ces derniers et la construction des écoles devaient être mis à exécution au cours d'une période de cinq ans à dater du jour de la promulgation de ladite ordonnance. Cependant, cette période de transition s'avéra tout à fait insuffisante. L'école primaire ne gagna du terrain que progressivement et en dépit de fortes résistances.

Pour répandre l'enseignement dans les régions où, en raison de l'éloignement, les enfants ne pouvaient fréquenter l'école de la paroisse, on construisit, en 1856, des "écoles primaires inférieures" (trad. littérale de mindre folkskolor). Simultanément, on créa des "petites écoles" (småskolor). Contrairement aux premières, celles-ci étaient destinées, non pas aux régions peu peuplées, mais à celles où le nombre des élèves était tel qu'ils devaient être répartis en deux groupes. Cette répartition fut l'ébauche de la division actuelle de l'école en classes. Celle-ci fut approuvée statutairement en 1858 et autorisée pour la première fois par une circulaire royale adressée aux chapitres<sup>1</sup> en 1864<sup>2</sup>.

Plus tard, en 1918, fut créée une "école complémentaire" (fortsättningsskola). En 1919, la "petite école" et l'école primaire proprement dite furent réunies en une seule école où la scolarité durait six ans. En 1936, le Riksdag décida de prolonger cette dernière d'une année. Cette décision devait entrer en vigueur progressivement pendant une période de douze ans. Cependant, elle ne fut mise à exécution qu'à partir de 1942.

### 3. Développement de l'enseignement secondaire

#### a. Division de l'enseignement secondaire en sections classique et moderne

A la suite des propositions selon lesquelles l'enseignement secondaire devait être réformé et qui avaient été présentées au Riks-

- 
1. Chapitre = communauté des chanoines (dignitaires ecclésiastiques) d'une église cathédrale (c'est-à-dire épiscopale) ou collégiale.
  2. Cf. V. FREDRIKSSON, t. 3, pp. 92-104, 346-350 ; S. MARKLUND, pp. 32-33.

dag au cours des sessions de 1844-1845 et 1847-1848, le gouvernement adressa aux chapitres, le 6 juillet 1849, une circulaire indiquant comment cet enseignement allait être organisé. Ainsi, l'"apologist-skola"<sup>1</sup> et le lycée furent réunis pour ne former qu'une seule institution, l'école secondaire proprement dite. Adoptant les propositions de la commission de 1825, celle-ci fut divisée en deux sections, classique et moderne. Cependant, cette circulaire était formulée de telle façon que seule la section classique semblait être la forme proprement dite de l'enseignement secondaire, tandis que la section moderne restait sans grande importance. Mais cette différence disparut en 1856, lorsque, pour la première fois, fut établi le véritable statut de l'enseignement du second degré.

La création de la section moderne fait date dans l'évolution de l'enseignement secondaire suédois. Son avènement correspondait à la grande période des réformes libérales, à la suite desquelles furent promulgués la généralisation de l'enseignement populaire (1842), le droit des femmes à la succession (1845), la liberté du commerce et de l'industrie (1846) et la nouvelle représentation du peuple au Riksdag (1865). Il correspondait également à l'aube de l'industrialisation en Suède et à l'introduction dans ce pays des moyens de communication révolutionnaires : chemins de fer, télégraphe et téléphone. Tout cela suscita le besoin d'une catégorie de fonctionnaires ayant un niveau d'instruction moyen. Or, l'école secondaire de l'époque n'était pas entièrement adaptée à la formation de tels fonctionnaires. En outre, très peu d'élèves étaient admis dans cette école. D'où une réforme de l'enseignement secondaire, décidée par le Riksdag en 1903 et réalisée en 1905.

#### b. Création du premier cycle du second degré

Cette réforme introduisit le premier cycle du second degré (realskola) d'une durée de six ans et le lycée de quatre ans d'études, correspondant à peu près au deuxième cycle de l'enseignement du second degré français actuel. Les élèves de 5<sup>e</sup> année du premier cycle étaient, en général, admis en 1<sup>ère</sup> année du lycée.

---

1. En 1820, les anciennes "apologistklasser" (cf. p. 19) avaient été transformées en "apopogistskola" indépendante du lycée.

"Cependant, le désir de continuer ses études après l'école primaire augmentait. Ce désir n'était pas moindre parmi les jeunes provinciaux. Une voie d'instruction appropriée fut ouverte par les collèges (mellanskolor) subventionnés par l'Etat que l'on créa dès 1909. Les élèves y entraient après la 6ème année d'école primaire et arrivaient au brevet (realexamen) après 4 ans."<sup>1</sup>

Parallèlement au lycée d'enseignement général (läroverk), un lycée commercial, un lycée technique et d'autres écoles techniques plus spécialisées furent créées en 1913 et 1918. En 1927, le premier cycle du second degré fut divisé en deux cycles, un de cinq ans et un de quatre ans, où l'on était admis après, respectivement, la 4e et la 6e année d'école primaire (cf. tableau 1:1). L'enseignement dispensé dans les deux cycles était essentiellement théorique, car ceux-ci préparaient surtout les élèves à entrer au lycée d'enseignement général. Afin de permettre une orientation plus pratique, on introduisit, autour de 1930, un premier cycle "pratique" (praktisk realskola), d'une durée de quatre ans.

Il convient de signaler que les écoles secondaires publiques (premiers cycles et lycée) étaient réservées exclusivement aux garçons. Elles ne furent ouvertes aux jeunes filles qu'en 1927. Au cours de la même année, on créa des écoles secondaires destinées uniquement à ces dernières et où les études duraient, en principe, sept ans. On y entraient après la 4e année d'école primaire (cf. tabl. 1:1).

Après cet exposé sur l'évolution des enseignements primaire et secondaire, il convient de parler de leur jonction.

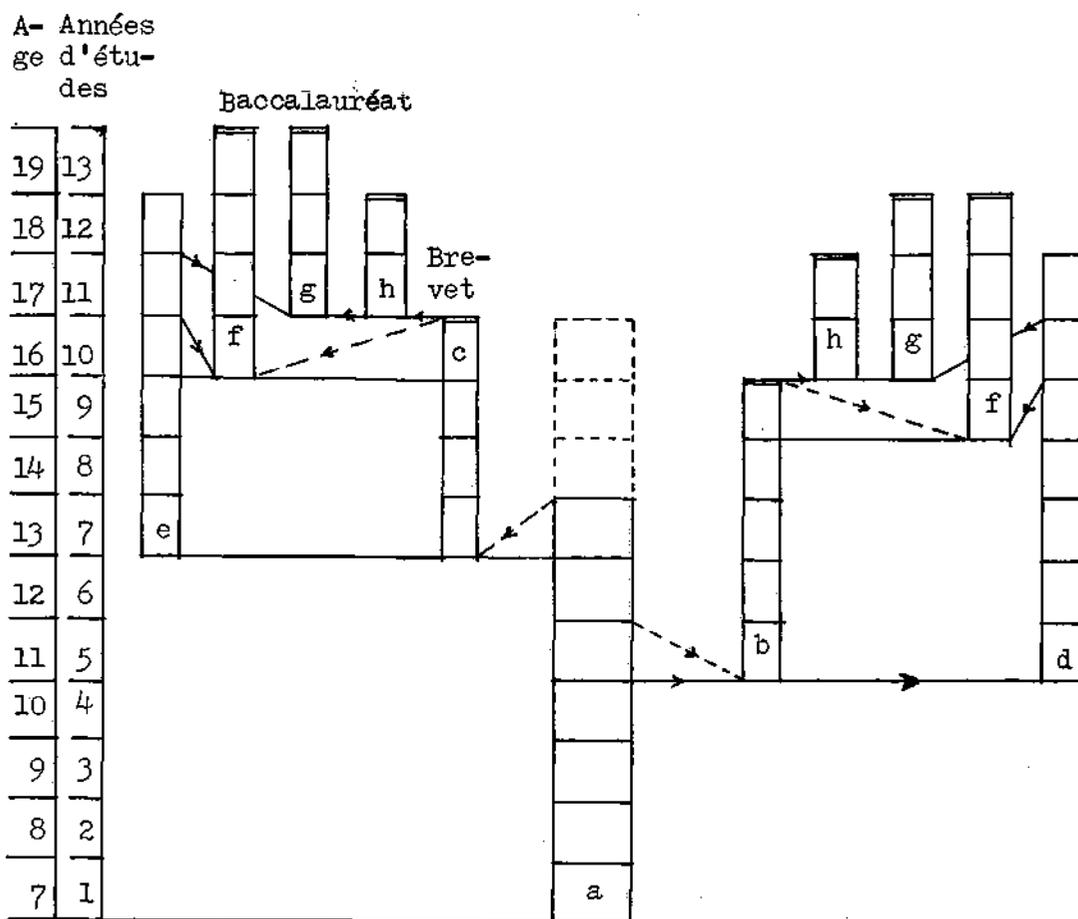
Jusqu'à la fin du XIXe siècle, les enfants de la classe sociale dite "supérieure" (cf. p. 143) accédaient directement à l'enseignement du second degré sans avoir suivi le cycle d'études primaires. Les stades supérieurs de ce dernier et les stades inférieurs du premier étaient parallèles (cf. tabl. 1:1). Celui-là ne servait donc pas de base à celui-ci, contrairement à ce que beaucoup de politiciens et de pédagogues réclamaient.

Depuis la création, en 1842, de l'école primaire obligatoire, on avait beaucoup discuté de la possibilité d'en faire le fondement de tout enseignement ultérieur. Le débat avait été particulièrement animé après la publication, en 1883, de l'ouvrage de Fridtjuf Berg :

---

1. Jonas ORRING, L'école en Suède, Un aperçu sur l'enseignement primaire et secondaire, pp. 13-14.

**TABEAU 1:1. Organisation du système scolaire suédois vers la fin des années quarante.**



- a. Ecole obligatoire : 7 ans de scolarité, avec, facultativement, une 8e année, moins souvent, une 9e et, exceptionnellement, une 10e.
- b. Premier cycle du second degré : 5 ans, avec une section d'enseignement général ou pratique.
- c. Premier cycle du second degré, soit général, soit pratique.
- d. Ecole communale de jeunes filles : 7 ans de scolarité.
- e. Ecole communale de jeunes filles, moins courante : 6 ans d'études.
- f. Lycée d'enseignement général : 4 ans.
- g. Lycée d'enseignement soit général, soit technique : 3 ans.
- h. Lycée commercial : 2 ans.

- Voie normale pour le passage d'une forme d'école dans une autre.
- Passages exceptionnels d'un type d'école à un autre, de plus en plus courants à cause du nombre limité de places.

Source : J. ORRING, p. 22.

L'école primaire comme école de base. Influencé par la conception libérale de l'égalité des chances devant l'éducation (cf. infra, p. 90),

"Berg s'est élevé contre l'opinion conservatrice selon laquelle le pouvoir et les aptitudes sont le privilège d'une seule classe sociale et il a préconisé la transformation de l'école élémentaire en une école à voie unique, destinée à accueillir les enfants de toutes les catégories sociales"<sup>1</sup>.

Un premier pas vers la jonction des enseignements primaire et secondaire fut fait en 1894, par la décision de baser le lycée d'enseignement général sur la troisième année du premier et d'en fixer la durée à neuf ans. Un deuxième pas fut accompli en 1909, lorsqu'on créa le collège où la scolarité durait quatre ans et qui devait constituer le prolongement de l'école primaire.

En 1918, la commission scolaire proposa que cette dernière fût toujours la base du premier cycle. Mais elle rencontra une forte opposition. Ceci aboutit à un compromis dans l'ordonnance de 1928 relative à l'enseignement secondaire : il fut décidé qu'il y aurait une double jonction entre l'école primaire et le premier cycle. Deux cas se présentaient donc : dans le premier, après quatre ans d'école primaire, on pouvait entrer directement au premier cycle de cinq ans ; dans le second, on achevait d'abord les six ans de cette dernière, puis on accédait au premier cycle de quatre ans (cf. tabl. 1:1).

L'enseignement primaire devint la base du secondaire plus de trois décennies plus tard, grâce à la profonde réforme du système scolaire.

Cette dernière s'inscrit dans le cadre de la politique égalitaire de la social-démocratie. C'est pourquoi, avant d'aborder la transformation du système d'éducation, nous allons définir cette politique.

o o o

---

1. Torsten HUSÉN, Origine sociale et éducation, Perspectives de recherches sur l'égalité devant l'éducation, 1972, p. 35.